MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29 - 8 - 88036697

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN ARDECHE DROME ISERE LOIRE RHONE SAVOIE HAUTE-SAVOIE
EDITION BAS-VIVARAIS
ABONNEMENT ANNUEL : 80 f
(7) 862.20.30
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
8 Novembre 1983 N° de série continue 59 Bulletin n° 26

LE NUMERO DE TELEPHONE DU POSTE D'AUBENAS A CHANGE
NOTEZ LE NOUVEAU NUMERO : (75)93.56.86

ARBRES FRUITIERS

PECHER

LE DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER

Un film 16 mm de 26 minutes
Une cassette vidéo
Une microfiche de 30 photos

Une série de documents audiovisuels réalisés par la Cinémathèque du Ministère de l'Agriculture (SCMA) en collaboration avec l'I.N.R.A., le Service de la Protection des Végétaux, les Chambres d'Agriculture de l'Ardèche et de la Drôme.

- Historique de la maladie et répartition géographique
- Symptômes et déroulement de la maladie
- Comment lutter contre cette maladie

Renseignements et commandes :

S.C.M.A. - 78, rue de Varenne 75007 PARIS Tél. 16(1)555.95.50 Poste 29-06.

Films et vidéo : Commander 15 jours à l'avance par courrier à l'entête de l'organisme emprunteur. Préciser le nombre de spectateurs attendus et de séances + les dates de 1ère et dernière séances. Précisez que vous prenez la responsabilité de la copie en cas de perte ou de détérioration.
Réexpédition par la poste.
Achat de la microfiche 30 photos : 50 Frs.

Taille (rappel) - Attendre l'approche de la floraison pour tailler les jeunes vergers et les variétés sensibles. D'une manière générale, éviter de tailler les pêchers maintenant.

La prospection - qui s'est déroulée ces derniers mois a concerné cette année les zones les plus proches de foyers connus (Vallée du Rhône, région de Vesseaux). Des prélèvements de feuilles ont été effectués dans des vergers repérés comme suspects, mais des analyses bactériologiques effectuées sur ces échantillons n'ont pas, cette année encore, mis en évidence la présence de Pseudomonas persicae dans ces vergers. Il convient tout de même de rester vigilant. Notons que les premiers symptômes visibles sont les lésions noir brillant autour des bourgeons de jeunes rameaux. Ces lésions peuvent apparaître à partir de la 2ème quinzaine de janvier, mais elles ne sont pas forcément présentes dans tous les vergers contaminés.

Contrôle des parcelles de pépinières de pêchers déclarées au Service de la Protection des Végétaux - Comme ces années précédentes toutes les pépinières de pêchers de l'Ardèche et de la Drôme ainsi que toute la région Rhône-Alpes ont été contrôlées à 2 reprises, une fois au printemps et une fois à l'automne. Pour toutes les pépinières lors de chaque contrôle, des prélèvements de feuilles ont été effectués. Des analyses bactériologiques de tous ces échantillons il ressort que tous étaient indemnes de bactéries Pseudomonas persicae agent du dépérissement bactérien.

P142

Rappelons enfin que seule la région Rhône-Alpes est actuellement concernée par cette maladie, exceptés quelques foyers dans les Costières du Gard.
Par contre elle est présente dans presque toutes les grandes zones de production de pêches de la Circonscription. Seul le Bas-Vivarais semble indemne jusqu'à maintenant.

S H A R K A

Cette maladie à virus a fait l'objet d'un tract couleur que vous avez reçu en supplément au Bulletin n° 17 du 23 juin 1983. Vous pouvez vous reporter à ce document pour reconnaitre les aspects les plus caractéristiques de ses dégâts.

- Prospections en vergers : réalisées à partir de foyers connus elles ont concerné plus de 150 ha d'abricotiers.
- Contrôle en pépinières : la totalité des parcelles de plants d'abricotiers situées dans des établissements inscrits au contrôle phytosanitaire a été observée. Cela concerne :

  37 établissements dans la Drôme
  13 établissements dans l'Ardèche
- Contrôle des fruits à la vente et à la transformation : la commercialisation des fruits malades est interdite ; les contrôles ont porté sur plus de 200 tonnes.
- Techniques de diagnostics mis en oeuvre :

  . Tests biologiques (indexages sur GF 305) = 1000 tests
  . Tests sérologiques (à ELISA) = 1160 tests

PRODUCTEURS :

* *produisez et plantez du matériel sain*

* *soyez attentifs : la maladie peut arriver dans de nouvelles régions. Une découverte précoce est importante*

Si la maladie paraît, assez bien contenue, il est toujours à craindre qu'un manque de précautions et de vigilance laisse à la maladie la possibilité de s'étendre.

Actuellement :

Dans le Sud Drôme quelques nouveaux arbres malades ont été arrachés dans des vergers déjà reconnus contaminés. La prospection élargie aux Baronnies n'a pas permis de mettre en évidence la présence de cette maladie hors de la zone déjà concernée.

Dans le Sud Ardèche une prospection très détaillée a conduit à découvrir deux nouveaux foyers. Les arbres malades ont été détruits, mais des arrachages par mesure prophylactique (proximité d'arbres contaminés) ont également été réalisés.

POIRIER

Psylle - Dans les vergers fortement infestés uniquement, on réalisera au cours des prochains jours un traitement avec l'un des produits suivants :

Deltaméthrine	à 1,75 g de ma/hl	(DECIS)
Cyperméthrine	à 5 g de ma/hl	(CYMBUSH, KAFIL, MASTOR, RIPCORD)
Fenvalérate	à 10 g de ma/hl	(SUMICIDIN)
Perméthrine	à 8,75 g de ma/hl	(AMBUSH, PERTHRINE)

Intervenir par une journée relativement chaude et bien mouiller les arbres.

Notons que dans la majorité des vergers de poirier, le traitement d'hiver (visant les femelles prêtes à pondre) devrait suffir à contenir le psylle.

P143